

**26 avril 1989, Québec**

**Conférence de presse à la suite d'une entente dans le secteur de la construction**

M. Bourassa: La bonne nouvelle, qui est très importante pour moi – c'est le dossier auquel j'ai accordé une très grande priorité, avec M. Séguin, depuis plusieurs semaines – c'est évidemment le secteur de la construction. Si c'est un dossier très important pour moi, c'est qu'il implique au-delà de 100 000 travailleurs, et ça implique le dynamisme de l'économie québécoise. On sait qu'on est menacé d'un ralentissement, que ce soit par la hausse des taux d'intérêt ou par un déficit fédéral assez restrictif – on le verra demain soir – mais on a la chance, au Québec, de traverser ce ralentissement d'une façon assez exceptionnelle, à cause des 10 000 000 000 \$ d'investissements qu'on aura dans les trois prochaines années, dans le domaine de la construction, que ce soit avec les alumineries ou avec la Phase II de la Baie James, sans compter tous les autres milliards d'investissements.

Or, il était très important qu'on puisse avoir une entente, dans le domaine de la construction, qui puisse maintenir cette extraordinaire paix ouvrière que nous avons, au Québec, depuis deux ans, avec, évidemment, des secteurs difficiles, en ce qui a trait au renouvellement des conventions collectives. Mais on peut quand même constater que depuis deux ans on a, au Québec, une paix ouvrière sans pareille, qui constitue, pour nous, un des atouts les plus importants pour stimuler, développer des investissements québécois, canadiens et étrangers.

Il y a eu, finalement, il y a quelque 20 minutes, une entente entre les parties. Et il y aura un décret qui sera adopté au Conseil des ministres – qui commence à 16 h 30, très prochainement – de manière à prolonger pour un an, et dans un climat positif, serein, pour permettre de préparer des réformes qui vont sûrement améliorer le sort des travailleurs de la construction. Je l'ai dit et je le répète, nous avons les meilleurs travailleurs de la construction au monde. C'est mon opinion, c'est-à-dire qu'on me le dit, ce n'est pas moi qui le prétends, des investisseurs étrangers me l'ont signalé. Nous avons maintenant un climat très positif pour qu'ils puissent continuer à montrer cette productivité exceptionnelle à l'avantage de l'économie et de tous les Québécois.

Je voudrais, en terminant, féliciter le ministre du Travail, M. Séguin, qui a également suivi le dossier de très près, avec beaucoup de doigté et de savoir-faire, et qui a évidemment contribué d'une façon déterminante à ce règlement.

Une voix: Première question, M. Gilles Morin.

M. Morin: Elle s'adresse à M. Séguin. La question est d'usage. Quelles sont les nouveautés de cette entente, tant sur le plan salarial que sur celui des mécanismes?

M. Séguin: J'ai quitté les parties il y a quelques minutes. Je vais leur laisser le soin de déterminer elles-mêmes ou d'annoncer les modalités particulières de l'entente intervenue entre l'Association des entrepreneurs et les parties syndicales. Ce que je peux vous indiquer, c'est que sur le plan monétaire, bien sûr, il y a eu un accord. Il y a eu un effort assez intéressant pour ce qui est de la préretraite dans le domaine de la construction et certaines autres conditions qui ont rallié tout le monde après un sprint de 37 heures de négociation,

même cette nuit, également, la constitution d'une commission qui va établir les modalités d'un système de stabilisation de l'emploi et du revenu dans la construction. C'est une commission qui va jouer un rôle important pour réfléchir et proposer au gouvernement certaines modalités qui pourraient assurer une meilleure stabilisation de l'emploi et du revenu. D'ailleurs, c'était une des recommandations majeures du rapport Cliche à l'époque. Je pense qu'on peut articuler quelque chose de fort intéressant avec un mandat de dix mois – donc, c'est rapide – et qui permettra, dans le domaine de la construction, d'assainir quelque peu certaines vibrations que l'on connaît année après année.

Comme l'a dit M. Bourassa il y a quelques minutes, cette négociation... Ce n'est pas la première fois qu'il y a une négociation pour prolonger le décret d'un an mais, cependant... Les parties, j'en suis convaincu, le pensent aussi, c'est l'une des premières fois où elles se donnent une plate-forme de négociation comme rarement on en a eu depuis dix ans. Le but de tout cela est d'arriver à un décret de la construction qui soit définitivement négocié par les paires et non plus imposé, année après année, ou par bloc de deux ans, comme c'est le cas maintenant depuis presque plus de dix ans. C'est très important et c'est ce qui a animé toutes les parties pendant toutes les négociations. L'accord rallie complètement tout le monde.

Une voix: Sur le plan salarial, pour la prochaine année, l'augmentation est de combien?

M. Séguin: On avait une échelle entre 4 % et 5 %. Je ne veux pas dévoiler des modalités qui appartiennent aux parties mais c'était l'échelle qui existait et pas beaucoup plus, cependant. Mais il y a autre chose qui s'ajoute.

M. Bourassa: Il y a l'âge de la retraite.

M. Séguin: C'est cela.

M. Bourassa: Il y a trois éléments importants que le ministre mentionnait. Il y a l'âge de la retraite, la question de l'augmentation du salaire et la question de la commission dont a parlé le ministre. Cela a négocié ferme, comme il vient de le dire. J'ai moi-même suivi ça de New York une partie de la nuit. Cela a été très serré mais on s'est entendu finalement.

M. Rhéaume: Je pose la question, si vous me le permettez, au premier ministre.

M. Bourassa : M. Séguin dit qu'il ne veut pas dévoiler les détails concernant l'augmentation en pourcentage. Cependant, vous avez une responsabilité politique dans ce dossier, comme vous l'avez dans le reste des négociations du secteur public. Comme vous vous en tenez pour la première année à un 4 %, je vous pose la question à savoir, si vous, comme chef du gouvernement, avez tenu à ce que la majoration salariale des ouvriers de la construction ne dépasse pas ces 4 %?

M. Bourassa: Comme vous le savez, nous sommes dans un secteur où c'est l'entreprise privée. L'entreprise privée, par exemple, dans le dernier décret, si ma mémoire est bonne, avait offert 5 %. Elle était prête à offrir 5 % à ce moment-là. Il faut quand même respecter les partenaires. Si, pour toutes sortes de raisons qui peuvent être liées à une augmentation de la productivité ou à d'autres facteurs ou à la conjoncture économique, on décide d'offrir un

tel niveau, en autant que ça ne s'éloigne pas trop des paramètres que nous devons, comme mandataires des contribuables, nous-mêmes appliquer...

M. Rhéaume: Est-ce qu'on peut dire qu'en consentant un pourcentage d'augmentation au-delà de 4 %, vous avez, d'une certaine façon, acheté la paix sociale dans le domaine de la construction?

M. Bourassa: Non. Je veux dire qu'il n'y a pas eu, sauf peut-être une journée, de grève avec un syndicat. À ma connaissance, il n'y a pas eu beaucoup de ralentissement. Alors, il n'y a pas eu lieu de se poser des questions sur cette expression un peu brutale que je retrouve sur vos lèvres, acheter la paix sociale. Il n'y a pas eu de désordre social et c'est ça que je trouve extraordinaire. C'est ce que je vous disais tantôt, on connaît actuellement au Québec une paix ouvrière sans pareille et on a pu s'entendre en tenant compte de différents facteurs. Les patrons avaient leurs représentations. Il y avait les syndicats également. Il y avait l'âge de la retraite, la question de la sécurité qui est dans la commission. Donc, on est venu à une entente sur tous ces points.

M. Séguin: Si vous me le permettez, je peux compléter en indiquant que ce n'est pas le gouvernement qui impose un décret. Ce que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est simplement entériner l'entente intervenue, volontairement négociée entre les partis. Donc, les modalités, les conditions de salaire, la masse monétaire ont été simplement négociées entre les entrepreneurs et les syndicats.

Une voix: M. Séguin, si on veut être honnêtes, il ne faut pas être naïf. Il y a des gens très près du premier ministre Bourassa, dont son chef de cabinet, qui ont participé de façon très étroite aux négociations. Donc, on peut penser qu'il y a eu un soupçon de politique dans ce règlement que vous nous annoncez.

M. Bourassa: Le ministre qui régit les négociations, moi-même je l'ai fait... C'est normal dans un dossier qui implique des dizaines de milliers de travailleurs et des milliards d'investissement. Je ne peux pas m'impliquer dans tous les dossiers personnellement mais dans des dossiers comme ceux-là, qui sont liés au dynamisme économique des prochaines années, c'est normal que le premier ministre et ses proches collaborateurs soient intéressés à l'évolution du dossier en travaillant avec le ministre responsable.

M. Rhéaume: Est-ce que cela s'est réglé de la même façon que cela s'est fait souvent dans le passé, entre le chef de cabinet du premier ministre et M. Louis Laberge?

M. Bourassa: Non, ce sont des bobards. Je ne sais pas où vous les prenez. Le chef du cabinet travaille pour le premier ministre et le premier ministre est responsable de l'application de la politique avec ses ministres.

M. Séguin: M. Rhéaume, je peux vous dire que la négociation s'est faite au bureau du ministère du Travail et je n'ai pas vu le chef de cabinet et d'autres personnes. Cela s'est fait dans mes bureaux avec toutes les personnes, et même dans mon bureau personnel, depuis environ trois jours intensément. Il ne faut pas chercher ailleurs ce qui a pu aider à l'intervention. Quelquefois, j'ai parlé à M. Bourassa, bien sûr, pour se concerter sur des éléments qui se développaient.

Une voix : Lesquels, par exemple?

M. Bourassa: On ne peut plus se parler maintenant.

Une voix : Vous le pouvez. Ce qui nous intéresse, c'est ce que vous allez dire.

M. Séguin: Lesquels? La commission gouvernementale que nous instituons, c'est une démarche gouvernementale importante qui va impliquer des commissaires, certains budgets, des modalités, un décret constituant la commission. Alors, bien sûr, j'ai discuté de cet aspect avec le premier ministre. J'ai discuté aussi de certains éléments pour informer le premier ministre sur le développement des choses, comme tout bon gouvernement qui se parle le fait.

Une voix: Dernière sous-question. Cela vous coûte combien la commission?

M. Séguin: Très peu cher.

M. Thivierge: M. Séguin, votre commission dont vous parlez, se penchera, si j'ai bien compris, sur la question de la stabilité de l'emploi du revenu. C'est un tiers qui fera des recommandations dans dix mois sur ces questions-là, c'est bien ça? Ce ne sont pas des négociations qui recommencent demain matin entre les parties?

M. Séguin: Non, c'est une commission avec des commissaires. On a un projet de trois personnes qui la constitueraient. On leur donne un mandat de nous aider à établir des modalités pour assurer un système de stabilité de l'emploi et du revenu dans la construction qui va permettre, surtout aux travailleurs de la construction, d'avoir moins de difficulté dans la question des niveaux de l'emploi. Comme vous le savez, le domaine de la construction est un domaine où le nombre d'heures travaillées par année varie beaucoup selon le développement des chantiers. C'est une source d'inquiétude constante pour les organisations syndicales et les représentations des employés. C'est un élément important qui va aider. D'ailleurs, je le voyais récemment dans certains éditoriaux où on suggérait qu'on se penche sur certaines modalités dans le domaine de la construction. Voilà, on a maintenant un outil pour nous permettre de le faire.

M. Bourassa: Cela va. J'ai quelques secondes seulement, le Conseil des ministres est commencé. Pardon?

Le modérateur En anglais?

M. Bourassa: Oui.

Le modérateur M. Cox.

M. Cox: Mr. Premier, as an announcement that is rather important, you mentioned labor peace in the province. Could you just give me a comment on that in English?

M. Bourassa: Of course, yes. I think we had an exceptional labor peace in Québec since a couple of years. Now, we are able to reach settlement in the construction sector, involving

more than 100 000 workers, involving also billion and billion of investments, specially with smelters and phase 2 of James Bay. So, I am exceptionally happy this afternoon to announce an agreement and I want to congratulate the Minister responsible, Mr. Seguin, for the work which was done. That was for me a very urgent priority in the last few weeks to keep labor peace in the construction sector. So, we could go on with all those extraordinary investments in order to reduce the impact of high rate of interest to avoid that economic slowdown which is talked about by many specialists.

So, this is a great economic day for Québec. This morning, we had a 25 000 000 000 \$ contract with the state of New York which is a very prestigious client. You agree with that. This afternoon, we are avoiding a threat of strike in a key sector for the economy of Québec. So, I think that you have enough for your day.

Des voix: Thank you.

M. Bourassa: Welcome.